

BACHELOR en archéologie préhistorique

1. Quelles sont les conditions de passage de la 1ère à la 2ème année ?

Le passage est possible si toutes les conditions ci-dessous sont remplies :

- Tous les examens doivent être passés
- Chaque examen peut être fait deux fois, une 1^{ère} fois aux sessions de février ou de juin, et une 2^{ème} fois à la session de rattrapage d'août-septembre.
- la moyenne des branches du Module 1.1. « sciences de base » est égale ou supérieure à 4. Aucune note inférieure à 3 n'est acceptée.
- la note de chacune des branches du Module 1.2. « introduction à la préhistoire » est égale ou supérieure à 4. - les certificats sanctionnant la réussite des travaux pratiques, des travaux de terrain et des séminaires ont été obtenus

L'étudiant-e doit avoir réussi la première année pour pouvoir poursuivre ses études en deuxième année

2. Peut-on redoubler la 1ère année ?

Oui, si au moins **20 ECTS** ont déjà été acquis pendant la 1^{ère} année (examens réussis au plus tard à la session de rattrapage).

Non, si l'étudiant-e a été admis-e aux conditions suivantes : Avoir réussi, d'ici la session d'août/septembre, tous les examens de 1^{ère} année, **sans doublement possible** (ex : étudiants qui ont eu un échec définitif dans un autre BA).

Les notes partielles ou principales **égales ou supérieures à 4 restent acquises**, de même que les crédits ECTS correspondants. L'étudiant-e bénéficie à nouveau de deux tentatives au maximum pour chaque évaluation qu'il doit refaire.

L'année d'études propédeutique ne peut être répétée **qu'une seule fois**.

3. Doit-on s'inscrire aux cours et dans quels délais?

Pour chaque cours, tous les étudiant-e-s doivent s'inscrire en ligne (IEL) aux dates prévues. Les étudiant-e-s reçoivent un e-mail du secrétariat des étudiants de la Faculté des sciences à leur adresse @etu.unige.ch, pour les avertir qu'un formulaire a été publié à leur intention. Pour les aider ils ont la possibilité de télécharger la marche à suivre sur le site de la [Faculté des sciences](#).

Attention : les périodes d'inscription aux cours sont indiquées sur le site internet de la Faculté des sciences : [Dates importantes](#)

Aucune inscription n'est acceptée en dehors des dates fixées par le secrétariat des étudiant-e-s de la Faculté des sciences.

4. Doit-on s'inscrire aux examens et dans quels délais ?

Pour chaque examen, tous les étudiant-e-s doivent s'inscrire en ligne (IEL) aux dates prévues. Les étudiants reçoivent un e-mail du secrétariat des étudiants de la Faculté des sciences à leur adresse @etu.unige.ch, pour les avertir qu'un formulaire a été publié à leur intention. Vous trouverez des informations diverses sur le site de la Faculté des sciences : [Examens](#)

Aucune inscription tardive n'étant prise en considération.

5. Peut-on se désinscrire aux examens, une fois inscrit ?

Oui, mais on ne peut se désinscrire qu'à deux examens au maximum. Les délais de désinscription aux examens sont indiqués sur le site internet de la Faculté des sciences : [Sessions d'examens](#)

Il vous faut remplir le [formulaire](#) de désinscription aux examens et le transmettre par e-mail à Secretariat-Etudiants-sciences@unige.ch pour se désinscrire.
